



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SPICT - Services professionnels généraux en informatique	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-192985/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 20192985	Date 2020-12-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-640-38624	
File No. - N° de dossier 640e1.E60ZR-192985	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-12-21 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pui, Ivy	Buyer Id - Id de l'acheteur 640e1
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9873 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification n° 005 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires; et
- modifier la DP.

QUESTION ET RÉPONSE

Question 29 :

Volet de travail 1 : Critères O.1 et C.1 :

Dans les cas où des jours facturés sont demandés dans un seul niveau par catégorie (c'est-à-dire en excluant le gestionnaire de projet, qui a des articles pour le niveau 2 et le niveau 3), l'État accepterait-il des jours facturés par des ressources de niveau 2 ou 3? Ou accepterait-il des ressources de niveau 3 lorsque le niveau 2 est indiqué, considérant que les ressources de niveau 3 répondent aux exigences du niveau 2?

Réponse 29 :

La réponse 19 dans la modification 003 de la demande de propositions (DP) s'applique à cette question.

Question 30 :

Dans la Pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation des soumissions – Volet de travail 1, Exigences obligatoires de l'entreprise, à la page 156 sur 178, pour se qualifier en ce qui a trait aux jours facturables requis par catégorie et niveau : « *Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux* ». Ladite lettre signée doit ensuite être jointe à l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Volet de travail 1 (page 162 sur 178).

Il serait probablement dans l'intérêt de l'État de créer un dépôt pour les projets cités en référence par les fournisseurs, que les clients pourraient consulter librement et que les entreprises qualifiées pourraient fournir à l'État une seule fois, car nous savons par expérience que, bien qu'elles soient exigées dans de nombreuses demandes de soumissions importantes, les références sont rarement vérifiées et que la présentation de ces références peut être difficile pour de nombreuses raisons :

- Malheureusement, du fait qu'ils sont cités comme référence dans de nombreuses autres demandes de soumissions multiples, les clients n'ont pas eu d'autre choix que de commencer à refuser de fournir des références.
- Dans certains cas, la personne-ressource d'un client cité en référence occupe un nouveau poste et, souvent, dans un tout nouveau ministère.
- En raison de la pandémie, les clients sont confrontés à des difficultés pour signer et renvoyer les documents numérisés aux fournisseurs.

Avoir des contrats terminés ou en cours est une preuve en soi que les soumissionnaires ont fourni des ressources dans des catégories précises pour leurs clients, et les soumissionnaires peuvent facilement démontrer le montant facturé à ce jour et le nombre de rôles fournis, etc., afin de prouver leur expérience dans les catégories en question.

Pour ces raisons, l'État pourrait-il envisager de supprimer complètement l'exigence de fournir des lettres signées et de modifier les critères de qualification afin de permettre aux soumissionnaires de fournir les coordonnées des clients cités en référence ainsi que des autorisations de tâches ou des factures signées?

Réponse 30 :

Le Canada a examiné la demande, et les soumissionnaires sont tenus de soumettre la certification du client pour chaque contrat cité. Toutefois, une modification permet aux soumissionnaires de fournir une lettre signée ou un courriel de confirmation du client. Veuillez vous reporter à la réponse 32 de la présente modification 005 de la DP pour plus de détails.

Question 31 :

Dans la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation des soumissions – Volet de travail 1 et Volet de travail 2, le critère O.1 (et tous les critères cotés subséquents) exige que les soumissionnaires démontrent qu'ils ont bien fourni les services de chacune des 11 catégories de ressources énumérées par volet. Les deux volets de travail 1 et 2 ont des catégories de ressources qui ne sont pas souvent demandées par les clients à grande échelle (B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre, B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO), A.2 Analyste fonctionnel de PRO, A.4 Analyste de systèmes de PRO, A.5 Analyste technique de PRO), tout particulièrement pour les contrats qui comportent un grand nombre de jours facturables. Ainsi, il est donc peu probable que les soumissionnaires puissent démontrer leur expérience dans la fourniture d'un nombre aussi élevé de jours facturables pour ces ressources (en fournissant le même nombre de jours facturables que celui indiqué pour des ressources plus courantes telles que XX). De plus, conformément aux qualifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT pour les fournisseurs de niveau 2, on demande généralement aux soumissionnaires de démontrer leur expérience dans la fourniture de 50 % des catégories de ressources dans un domaine donné pour se qualifier comme fournisseur des SPICT. Étant donné qu'il est peu probable que les soumissionnaires puissent démontrer le nombre de jours facturables demandés pour toutes les catégories, nous aimerions demander à l'État de modifier le critère O.1 (et les critères cotés subséquents) afin de permettre aux soumissionnaires de démontrer les jours facturables pour au moins 7 des 11 catégories de ressources.

Réponse 31 :

Le Canada a bien examiné votre demande, mais l'exigence demeure inchangée.

Question 32

L'État demande aux fournisseurs d'obtenir les signatures physiques des clients sur les références MX. Compte tenu de la complexité potentielle de l'obtention de ces approbations, l'État envisagerait-il :

- a. de ne pas exiger la confirmation des tâches si les soumissionnaires citent des catégories correspondant aux SPICT;
- b. de permettre, comme de nombreux clients travaillent à distance, la confirmation par courriel au lieu d'une signature physique; et/ou
- c. de modifier l'exigence de sorte que seuls les soumissionnaires présélectionnés sont tenus de fournir l'attestation signée des clients précédents.

Réponse 32

a. Non. L'exigence demeure inchangée.

b. Il est acceptable d'utiliser un courrier électronique de confirmation du client au lieu d'une lettre signée par le client pour tout contrat cité pour les volets 1 et 2, pour autant que :

- 1) les soumissionnaires remplissent les sections 1 et 2 et décrivent brièvement la portée et les responsabilités clés sous le tableau des réponses du soumissionnaire pour les références d'entreprise et soumettent le tableau des réponses du soumissionnaire avec l'offre;
- 2) le courriel de confirmation du client renferme les renseignements demandés dans les sections 1, 2 et 3 du tableau des réponses du soumissionnaire (à l'exception d'une brève description de la portée et des responsabilités clés du ou des contrats cités) et est soumis avec l'offre; et

3) le client qui certifie à l'aide d'une confirmation par courriel correspondre aux renseignements fournis dans la section 1 (Renseignements sur le client).

c. Non, toutes les attestations requises au moyen d'une lettre signée ou d'une confirmation par courrier électronique doivent être soumises avec la soumission.

Question 33

Afin de réduire le temps nécessaire à l'évaluation, nous demandons à l'État soit d'éliminer la nécessité de prouver les catégories de niveau 2 et/ou de réduire le nombre de catégories à valider, par exemple, en réduisant l'exigence de 11 rôles par volet à 6 rôles par volet. Cette approche a récemment été adoptée par la DP R000052077 pour des SPICT de niveau 2.

Réponse 33

Le Canada a examiné la demande, et l'exigence demeure inchangée.

Question 34

Partie 23 de 147 – VOLET DE TRAVAIL 2, tableau 1, nombre maximal de points
Évaluation financière : Le nombre maximal de points attribués est de 120 pour A1 Architecte de logiciels de N3 et de 30 pour 1.11 Architecte de technologie de N3. C'est un écart important dans des catégories similaires qui peut entraîner des jeux financiers; nous demandons à l'État d'envisager d'aligner les notes sur les autres catégories. Idéalement, l'État devrait adapter la pratique exemplaire du niveau 2 des SPICT, qui consiste à rendre toutes les catégories égales pour décourager tout jeu financier.

Réponse 34

Le Canada a examiné la demande, et l'exigence demeure inchangée.

Question 35

Pièce jointe 4.3 – Établissement des prix

Pour décourager les jeux financiers, nous encourageons l'État à adapter la pratique exemplaire de la catégorie 2 des SPICT, qui consiste à lier les taux de la catégorie N2 aux taux de la catégorie N3. Par exemple, le N2 représente 85 % ou 90 % du N3.

Réponse 35

Le Canada a examiné la demande, et l'exigence demeure inchangée.

Question 36

Page 68 de 147 – Appendice C à l'annexe A, Exigences obligatoires, Analyste des activités N3, O2
L'entrepreneur doit démontrer : 1) ITIL ou 2) PMP. Nous demandons à l'État d'ajouter CBAP et TOGAF à cette liste pour tenir compte des certifications pertinentes de l'AA.

Réponse 36

Le Canada a examiné la demande, veuillez vous reporter à la modification de la DP pour la modification de l'exigence O.2 pour 1.1.1. B.1 –Analyste des activités sous l'appendice C de l'annexe A – Volet de travail 1.

Question 37

Exigences obligatoires – Gestionnaire de projet

Compte tenu des certifications requises pour un AA, était-il voulu qu'il n'y ait pas d'exigence en matière de certification pour le GP?

Réponse 37

L'exigence de certification est un critère coté pour le gestionnaire de projet, niveaux 2 et 3; et pour le planificateur de projet, niveau 3. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section Critères cotés – Volet 1 de l'appendice C de l'annexe A.

MODIFICATION À LA DP

1. À appendice C de l'annexe A – Volet de travail 1 – exigences obligatoires O.2 de Analyste des activités – niveau 3 :

SUPPRIMER : dans sa totalité

INSÉRER :

**APPENDICE C DE L'ANNEXE A
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE**

1. Volet de travail 1 – Gestion des activités

1.1 Exigences obligatoires

1.1.1 B.1 Analyste des activités – niveau 3

		RÉPONSE DE L'ENTREPRENEUR	
N° d'art.	EXIGENCE OBLIGATOIRE	EXPÉRIENCE CONFIRMÉE (À REMPLIR PAR L'ENTREPRENEUR)	INDIQUER LE NUMÉRO DE PAGE DU CV
O2.	<p>Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée détient l'un des certificats en TI suivants :</p> <p>1) Certificat de base (« Foundation ») de la Bibliothèque de l'infrastructure des technologies de l'information (BITI); OU 2) Certification de gestionnaire professionnel de projet (PMP); OU 3) Professionnel certifié en analyse d'affaires (CBAP); OU 4) Certification dans le cadre de l'architecture de groupe ouverte (TOGAF version 9 ou supérieure).</p> <p><i>Sur demande, une copie de la certification professionnelle doit être transmise au chargé de projet.</i></p>		

2. À pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions – O.1 et Tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise des Volets de travail 1 et 2 :

SUPPRIMER : dans sa totalité

INSÉRER :

**PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

1. Volet de travail 1 – Gestion des activités

1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="609 919 1047 1822"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B.1 Analyste des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.2 Architecte des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2</td><td>440</td></tr> <tr><td>P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2</td><td>770</td></tr> <tr><td>P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3</td><td>660</td></tr> <tr><td>P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3</td><td>880</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	B.1 Analyste des activités – niveau 3	880	B.2 Architecte des activités – niveau 3	880	B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880	B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440	P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770	P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880	P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1, le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la pièce jointe 4.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
B.1 Analyste des activités – niveau 3	880																										
B.2 Architecte des activités – niveau 3	880																										
B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880																										
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440																										
P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770																										
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880																										
P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660																										
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de 																										

	<p>l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés,		
--	---	--	--

APPENDICE B DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 1

TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

Le soumissionnaire doit utiliser le ou les mêmes contrats (maximum de sept) cités en référence à l'appendice A de la Pièce jointe 4.1 pour démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique en ayant fourni toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le critère obligatoire O.1.

Afin de se qualifier, le soumissionnaire doit :

- i) fournir tous les renseignements demandés dans le Tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise ;
- ii) fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies pour obtenir de plus amples renseignements.

Il est acceptable d'utiliser un courrier électronique de confirmation du client au lieu d'une lettre signée par le client pour tout contrat cité pour le volet 1, pour autant que :

- 1) les soumissionnaires remplissent les sections 1 et 2 et décrivent brièvement la portée et les responsabilités clés sous le tableau des réponses du soumissionnaire pour les références d'entreprise et soumettent le tableau des réponses du soumissionnaire avec l'offre;
- 2) le courriel de confirmation du client renferme les renseignements demandés dans les sections 1, 2 et 3 du tableau des réponses du soumissionnaire (à l'exception d'une brève description de la portée et des responsabilités clés du ou des contrats cités) et est soumis avec l'offre; et
- 3) le client qui certifie à l'aide d'une confirmation par courriel correspondre aux renseignements fournis dans la section 1 (Renseignements sur le client).

Niveaux d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Le soumissionnaire doit reproduire le tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise pour chaque contrat cité en référence à l'appendice A de la Pièce jointe 4.1.

Nom du soumissionnaire : _____ N° du contrat cité en référence : _____

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom de l'organisme client

Nom de la personne-ressource du client		Titre	
Adresse			
Téléphone		Courriel	
SECTION 2 : COORDONNÉES			
Titre du contrat		Valeur du contrat	
Date d'attribution		Date d'expiration	
En une demi-page (demi-feuille de format lettre 8,5 x 11), décrivez brièvement la portée et les responsabilités principales du contrat cité en référence :			
SECTION 3 : TÂCHES ACCOMPLIES - ATTESTÉES PAR LE CLIENT			
<p>Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courriel électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux.</p> <p>Par exemple, le contrat cité en référence n° 1 visait la fourniture de deux (2) catégories/niveaux de ressources, l'analyste des activités (niveau 3) et le spécialiste de la continuité des activités/reprise après sinistre (niveau 3), indiqués dans le critère obligatoire de l'entreprise O.1. Dans la présente section 3, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit : Tâches accomplies, attestées par le client :</p> <p><u>Le texte qui suit sert d'exemple seulement.</u></p> <p><i>Les ressources pour les deux (2) catégories et le niveau suivants ont été fournies dans le contrat cité en référence. Les tâches accomplies comprennent ce qui suit :</i></p>			

Analyste des activités – niveau 3

1. Définir et consigner les interfaces d'opérations manuelles et automatiques à l'intérieur des sous-systèmes d'applications, des systèmes externes et entre les systèmes existants et ceux nouvellement créés.
2. Effectuer des analyses opérationnelles des besoins fonctionnels pour dégager l'information, les procédures et le processus décisionnel.
3. Déterminer les objectifs opérationnels en étudiant les fonctions opérationnelles, en recueillant des renseignements et en évaluant les exigences en matière d'extrants et les formats.

Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3

1. Préparer et mettre en œuvre des plans de continuité des activités et de la technologie.
2. Élaborer des stratégies de continuité technologique et opérationnelle et de reprise après interruption des services.
3. Concevoir des activités de coordination avec les intervenants internes et externes et déterminer les dépendances actuelles et potentielles.

**PIÈCE JOINTE 4,1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**2. Volet de travail 2 – Système de planification des ressources de l'organisation (PRO)
2.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 2 : PGI	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="558 894 995 1824"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2</td><td>750</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.2 Administrateur de base de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.5 Architecte en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.11 Architecte de technologie – niveau 3</td><td>550</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880	I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880	I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880	I.5 Architecte en GI – niveau 3	880	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1., le soumissionnaire doit remplir les appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880																										
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880																										
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880																										
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880																										
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880																										
I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880																										
I.5 Architecte en GI – niveau 3	880																										
I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. • Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. • Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice D de la Pièce jointe 4.1., Tableau de réponse du soumissionnaire. • Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés. 																										

APPENDICE D DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 2

TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

Le soumissionnaire doit utiliser le ou les mêmes contrats (maximum de sept) cités en référence à l'appendice C de la Pièce jointe 4.1 pour démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique dans toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le critère obligatoire O.1.

Afin de se qualifier, le soumissionnaire doit :

- i) fournir tous les renseignements demandés dans le Tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise;
- ii) fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies pour obtenir de plus amples renseignements.

Il est acceptable d'utiliser un courrier électronique de confirmation du client au lieu d'une lettre signée par le client pour tout contrat cité pour le volet 2, pour autant que :

- 1) les soumissionnaires remplissent les sections 1 et 2 et décrivent brièvement la portée et les responsabilités clés sous le tableau des réponses du soumissionnaire pour les références d'entreprise et soumettent le tableau des réponses du soumissionnaire avec l'offre;**
- 2) le courrier de confirmation du client renferme les renseignements demandés dans les sections 1, 2 et 3 du tableau des réponses du soumissionnaire (à l'exception d'une brève description de la portée et des responsabilités clés du ou des contrats cités) et est soumis avec l'offre; et**
- 3) le client qui certifie à l'aide d'une confirmation par courriel correspondre aux renseignements fournis dans la section 1 (Renseignements sur le client).**

Niveaux d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Le soumissionnaire doit reproduire le tableau de réponse du soumissionnaire pour les références de l'entreprise pour chaque contrat cité en référence à l'appendice C de la Pièce jointe 4.1.

Nom du soumissionnaire : _____ N° du contrat cité en référence : _____

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom de l'organisme client	
Nom de la personne-ressource du client	Titre

Adresse	
Téléphone	Courriel
SECTION 2 : COORDONNÉES	
Titre du contrat	Valeur du contrat
Date d'attribution	Date d'expiration

En une demi-page (demi-feuille de format lettre 8,5 x 11), décrivez brièvement la portée et les responsabilités principales du contrat cité en référence :

SECTION 3 : TÂCHES ACCOMPLIES - ATTESTÉES PAR LE CLIENT

Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, **ou un courrier électronique de confirmation du client**, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Par exemple, le contrat cité en référence n° 1 visait la fourniture de deux (2) catégories/niveaux de ressources, l'architecte d'applications/de logiciels (niveau 3) et le spécialiste fonctionnel de PRO (niveau 2), indiqués dans le critère obligatoire de l'entreprise O.1. Dans la présente section 3, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit : Tâches accomplies, attestées par le client :

Le texte qui suit sert d'exemple seulement.

Les ressources pour les deux (2) catégories et le niveau suivants ont été fournies dans le contrat cité en référence. Les tâches accomplies comprennent ce qui suit :

Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3

1. *Élaborer des architectures, des cadres et des stratégies techniques, pour une organisation ou un important domaine d'application, afin de satisfaire les besoins relatifs aux activités et à l'application.*
2. *Évaluer les procédures, les processus et les méthodes en vigueur, définir puis documenter le contenu et la structure de bases de données, des sous-systèmes d'applications, et développer un dictionnaire de données.*
3. *Mettre par écrit la forme que prendront les applications d'intégration d'entreprise (AIE), ainsi que la stratégie d'optimisation des interfaces entre les suites d'applications ou les composants des systèmes existants et le système de PRO.*

Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2

1. *Effectuer des recherches sur les besoins des utilisateurs, les analyser et les consigner, schématiser les interdépendances et produire les spécifications fonctionnelles requises ou des recommandations relatives à la restructuration des processus.*
2. *Préparer et consigner les spécifications fonctionnelles, d'entreprise et/ou celles concernant les besoins du système de PRO.*
3. *Développer les interfaces ou les possibilités d'interactions fonctionnelles ou opérationnelles.*